

CONCORDIA

Digne de confiance



DIVERSA^{premium}, DIVERSA^{care} Garde d'enfants

Que faire si votre enfant est malade ou accidenté et que vous devez vous rendre au travail? Avec les assurances complémentaires DIVERSA^{premium} et DIVERSA^{care}, vous bénéficiez de l'organisation et de la participation aux frais d'un service de garde d'enfants.

Si votre enfant tombe malade ou est victime d'un accident, CONCORDIA cherche immédiatement pour vous un professionnel expérimenté, qui s'occupera avec attention de votre petit patient.



La garde d'enfants

Une aide pour les parents et une organisation rapide en cas de besoin



À votre domicile

Une garde assurée dans un environnement familial à l'enfant



Des partenaires compétents

Un service fourni par Callyandi et organisé par CONCORDIA

Conseils en santé 24 h/24 avec concordiaMed

Adressez vos questions de jour comme de nuit au +41 (0)41 210 02 50.

Votre enfant en bonnes mains

Les parents qui travaillent et ne trouvent personne en qui ils ont confiance pour veiller sur leur enfant peuvent compter sur CONCORDIA. Cette dernière organise pour eux la garde par un professionnel de leur petit à la maison, dans son environnement familial.

Les conditions à remplir:

- L'enfant est malade ou accidenté (un certificat médical ou un rapport d'accident n'est pas nécessaire).
- L'enfant est âgé de 4 à 12 ans révolus.
- Le parent doit se rendre au travail et a donc besoin d'aide.
- Le parent qui fait la demande de garde dispose de DIVERSA^{premium} ou de DIVERSA^{care}.

Réglementation relative aux coûts

- Organisation gratuite de la garde par CONCORDIA
- Frais de garde: CHF 55/h
CONCORDIA verse les contributions suivantes:
 - CHF 50/h, max. CHF 600/an* au titre de DIVERSA^{premium}
 - CHF 30/h, max. CHF 600/an* au titre de DIVERSA^{care}
- Pas de facturation des frais de déplacement si la durée de la garde est de huit heures par jour au moins

* Lorsque la limite de CHF 600 par année a été atteinte, vous pouvez continuer à utiliser ce service si les conditions mentionnées plus haut sont remplies. L'organisation reste alors gratuite, mais CONCORDIA ne participe plus aux frais de garde. Le tarif horaire de CHF 55 reste applicable. Par «an», on désigne toujours une année civile.

Qui s'occupe de mon enfant?

L'entreprise Callyandi GmbH offre des services d'assistance dans toute la Suisse. Son équipe se compose de collaborateurs qualifiés. Les personnes qui gardent les enfants ont suivi une formation spécifique; il ne s'agit pas d'infirmiers.

À qui dois-je m'adresser en cas de besoin?

Contactez concordiaMed, notre service de conseils en santé disponible 24 h/24, au +41 (0)41 210 02 50.

Informations complémentaires sur www.concordia.ch/diversa

Ce prospectus est fourni à titre d'information et constitue une offre sans engagement. Les Conditions générales d'assurance (CGA) des assurances complémentaires des soins et les Conditions complémentaires d'assurance (CCA) DIVERSA de CONCORDIA sont déterminantes.

CONCORDIA
Digne de confiance

Bundesplatz 15 · 6002 Lucerne · Téléphone 041 228 01 11
info@concordia.ch · www.concordia.ch